

SEANCE DU : **2 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRUNET Martial. Date de convocation : le 26 juin 2026.

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
AFFERENT	QUI ONT PRIS	
AU CONSEIL	EN EXERCICE	PART A LA
MUNICIPAL		DELIBERATION
15	15	15

Présents : MMES CALLEEuw, GAUTHIER, REBECHAUD, BUROT, DE KEATING-HART, DEROUARD, MM. BRUNET, NADAUD, LAUDAUD, FORGET, FOURREAU, BILLAUD, BRAUX,

Absents excusés :

Absents avec procuration : MME BERTHONNEAU A M BRUNET– M. GONCALVES A M BRAUX

M NADAUD SYLVAIN EST NOMME SECRETAIRE DE SEANCE.

Tarifs cantine/Garderie/TAP à compter du 1^{er} septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de révision des tarifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2026 après étude de l'index en vigueur :

- Restauration scolaire :

Repas consommés à la cantine par les enfants : 3€61 (01/09/2025) – **3€67** (01/09/2026)

Repas pour les professeurs des écoles : 6€80 (01/09/2025) – **6€87** (01/09/2026)

- Garderie scolaire (tarification au quart d'heure) :

Matin de 7h00 à 8h45 : 0€39 (01/09/2025) – **0€41** (01/09/2026)

Mercredi midi, de 12h00 à 12h30 : 0€39 (01/09/2025) – **0€41** (01/09/2026)

Soir de 16h30 à 18h45(goûter inclus) : 0€52 (01/09/2025) – **0€55** (01/09/2026)

- Activités périscolaires :

1€44 (01/09/2025) – **1€72** (01/09/2026)

0€72/ 1/2 heure pour les enfants bénéficiant d'un soutien (01/09/2025) – **0€85** (01/09/2026)

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Martial BRUNET

